Publié le

ID: 033-213303142-20240410-DEL\_2024\_045-DE

Page no

Finances

## **COMMUNE DE PAUILLAC**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pauillac en séance publique, sous la présidence de M Jean-François RENAUD, adjoint au Maire Etaient présents: Ms et Mmes RENAUD, COSTA, CROUZAL, ARBEZ, BARRAO, REVELLE, DORÉ, FALCO, SIAUT, BARRET, GUIET, BARILLOT, DAUMENS, TAUZIER, POUYALET, AMBROISE, MORISSEAU, BLANCK, CHAGNIAT

Etaient absents: Ms et Mmes FATIN, ABDICHE-MOGE, ALVES, BORTOLUSSI, DE FOURNAS, FAURIE, GETTE, BARRAUD

#### Procurations:

Délibération n° 2024/045

Nº d'ordre 18

Mme ABDICHE-MOGE donne procuration à Mme BARRAO Mme ALVES donne procuration à Mme DORÉ M BARRAUD donne procuration à M POUYALET Mme BORTOLUSSI donne procuration à Mme GUIET Mme FAURIE donne procuration à M BARRET M GETTE donne procuration à M ARBEZ

Mme COSTA est nommée secrétaire de séance.

Date de convocation	04/04/2024
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	25

# BUDGET ANNEXE « LOCAUX PROFESSIONNELS SOUMIS À TVA » : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Florent FATIN, Maire.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 223;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

#### RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION A AFFECTER

Résultat de l'exercice	Excédent	24 891,39 €
	Déficit	

<sup>&</sup>quot;La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication par voie d'affichage."

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

: 033-213303142-20240410-DEL 2024 045-DE

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	<b>Excédent</b> Déficit	223 819,48 €
Résultat de clôture à affecter (A1) (A2)	<b>Excédent</b> Déficit	248 710,87

## BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	<b>Excédent</b> Déficit	1 554,09 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	<b>Excédent</b> Déficit	1 531,95 €
Résultat comptable cumulé (A2)	<b>Excédent</b> Déficit	3 086,04 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		1
Recettes d'investissement restant à réaliser		1
Solde des restes à réaliser		L
(B) Besoin (-) réel de financement (D 001)		
Excédent (+) réel de financement (R 002)		

## AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement		
(recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
	Sous-Total (R 1068)	
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110 ligne budgétaire R 002 du budget		
N+1)		248 710,87 €
	TOTAL (A1)	<u>248 710,87 €</u>
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur		

<sup>&</sup>quot;La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication par voie d'affichage."

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 033-213303142-20240410-DEL\_2024\_045-DE

(dépense non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section d'exploitation D 002)

## TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

SECTION D'E	KPLOITATION	SECTION D'IN	VESTISSEMENT
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<u>D 002</u> : Résultat d'exploitation reporté	<u>R 002</u> : Résultat d'exploitation reporté	<u>D 001</u> : Déficit d'exécution N-1	<u>R 001</u> : Excédent d'exécution N-1
/	248 710,87 €	/	3 086,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**AFFECTE** les résultats de l'exercice 223 au budget primitif du budget annexe "Locaux professionnels soumis à TVA" 2024.

<u>Vote</u> : POUR : 19 ; CONTRE : 6 ; ABSTENTION : 0 Adopté à la majorité

Fait en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an tel que dessus,

La secrétaire,

Julie COSTA

L'adjoint, Pour le Maire empêché, par Capplication de l'article L.2122-17 Au CGCT

Jean-François RENAUD

<sup>&</sup>quot;La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication par voie d'affichage."